

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE MILLERY

COMPTE-RENDU du Conseil municipal : séance du jeudi 21 février 2019.

L'an deux mil dix-neuf et à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune, convoqué le quinze février 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LÜDI Jacky, Maire.

Présents : M. BROCH Gilbert, Mme DUMONT Francine, Mme GILLES Céline M. JANNIER Pascal, M. LUCOTTE Dominique, M. LÜDI Jacky, Mme PERROT Claudine.

Absents : M. CHARLES Christian, pouvoir à Mme DUMONT Francine.

Mme GARCIA Sandra, pouvoir à Mme GILLES Céline.

Mme LEGOUX Coralie, pouvoir à Mme PERROT Claudine.

M. ROUSSEAU Philippe, pouvoir à M. LÜDI Jacky.

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme PERROT Claudine.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 10 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

I) DÉNOMINATION DE RUES

Le Conseil municipal, considérant que pour des raisons pratiques et de sécurité il est indispensable de dénommer deux nouvelles rues et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de dénommer

→ rue du Mont Genève la partie de la RD9 situé sur son territoire.

→ rue de la Fontaine Mâle la partie de la voie communale numéro 13 sise au hameau de Charentois depuis le carrefour avec les rues de l'Armançon, des Monts-Libeaux et de Pont-de-Chevigny jusqu'au panneau de sortie d'agglomération.

- d'attribuer en ce sens des numéros aux habitations concernées.

II) DEMANDE DE DON : AMICALE POUR LE DON DU SANG DE SEMUR-EN-AUXOIS

Le Maire donne lecture du courrier de l'Amicale pour le don du sang de Semur-en-Auxois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer un don de

100 euros à l'Amicale pour le don du sang de Semur-en-Auxois.

III) ADHÉSION 2019 AU C.A.U.E.

Le Maire rappelle que la commune est adhérente au C.A.U.E depuis avril 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de réadhérer pour l'année 2019 au C.A.U.E, le coût s'élevant à 0,20 € par habitant soit un coût total de : 409 (DGF) x 0,20 € = 81.80 euros

IV) CONVENTION : ACCORD DE PRINCIPE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire donne lecture du courrier adressé à la SCI des Monts-Libeaux représentée par Monsieur et Madame SCHNOPP Loïc, représentants légaux ainsi qu'à ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité délivre son accord de principe au Maire l'autorisant à signer une convention établissant le remboursement de toutes sommes engagées par la commune en vue de réaliser la partie domaine public de l'extension du réseau électrique alimentant ladite SCI, par la SCI des Monts-Libeaux représentée par Monsieur et Madame SCHNOPP Loïc, représentants légaux

V) DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS CHÂTILLONNAIS AU SICECO

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que :

- Le Comité syndical du SICECO avait, dans un premier temps, par délibération du 1^{er} février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 avait entériné cette extension de périmètre.

- Il avait dans un second temps, par délibération du 8 décembre 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 11 autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

L'arrêté préfectoral du 4 avril 2018 avait entériné cette extension de périmètre.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Comité Syndical du SICECO, réuni le 7 décembre 2018, a approuvé la demande d'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

Le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur cette nouvelle extension du périmètre du Syndicat.

Il propose au Conseil municipal de l'approuver.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu la délibération de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionné,

Vu la délibération annexée du Comité syndical du SICECO du 7 décembre 2018,

approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

VI) TRAVAUX DE RÉNOVATION DU LOGEMENT DE CHEVIGNY : CHOIX DES ENTREPRISES ET SOLLICITATION DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité adopte le principe d'effectuer des travaux de rénovation du logement communal sis au hameau de Chevigny, opère le choix des entreprises sans valider de devis à ce stade du projet, pour un montant estimatif de 18 277.61 €.

Le Conseil municipal sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR, du Conseil départemental de la Côte d'Or et du SICECO dans le cadre de son plan « rénovation énergétique des bâtiments publics ».

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget primitif 2019

Informations diverses :

- Compte-rendu de la réunion avec le président du **SESAM** en mairie en présence de M. LUCOTTE Dominique et du Maire le 13 février.

- **Arrêté départemental** portant réglementation **sur la RD 954** : du 01/02/2019 jusqu'au 30/04/2019 de 7h00 à 10h00, la vitesse maximale autorisée est fixée à 50km/h du PR 11+0350 au PR 12+0150 (opérations de protection des amphibiens).

- Après avoir été réclamé par le Maire, le tonnage de déchets déclarés par **COVED** s'élève à **8288.54 tonnes entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2018.**

- Monsieur **Marcel CHARLES** a été désigné par le TGI de Dijon pour siéger à la **commission de contrôle des listes électorales.**

- **SESAM** : schéma directeur de défense extérieure contre l'incendie.

- Dans le cadre de son pèlerinage annuel en hommage aux 30 000 soldats tombés en Algérie, la **FNACA organise une cérémonie à Charentois, stèle du 19 mars 192 le mardi 19 mars à 17h30.** La population est invitée à participer à ladite cérémonie.

- Une entreprise sera rapidement contactée afin de faire le point sur les **désordres affectant la chapelle** adjacente à l'église.

- Les arbres gênants ou dangereux situés sur l'ancienne propriété **BELIN** à Chevigny ont été démontés.

Courriers et courriels :

- de Monsieur **MARTIN** Roland

- de Monsieur **BAUD** Christian, curé à Semur

- de Monsieur **VOGUET** Jean

Séance levée à 21h45.